



## Présentation de la démarche « Espèces végétales invasives »

Territoire du  
Syndicat de bassin de l'Elorn  
2013-2015



26 novembre et 4 décembre 2015



# Espèces végétales invasives 2013 - 2015

- ▶ Identifier et localiser les espèces sur le territoire communal
- ▶ Comprendre l'origine de leur installation
- ▶ Identifier et appliquer des modes de gestion adaptés

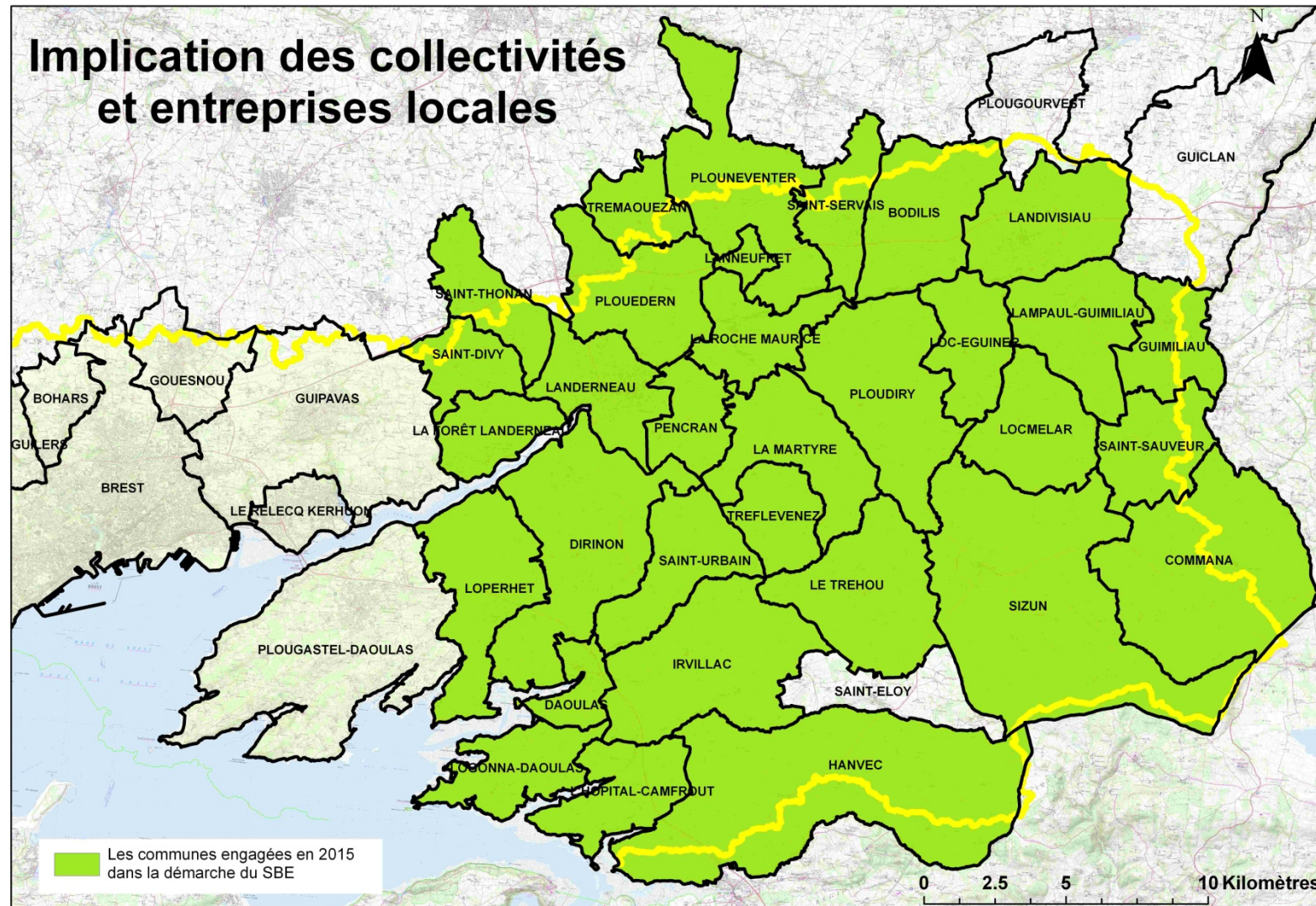
26 novembre et 4 décembre 2015



## Renouée du Japon et Renouée de l'Himalaya

26 novembre et 4 décembre 2015

# L'implication locale de 2013 à 2015







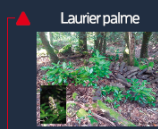


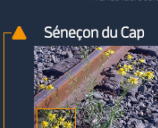



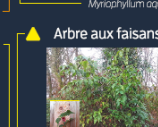
● 33 Communes engagées

● 133 personnes en formation

● 8 entreprises locales

# Plantes invasives du bassin versant de l'Elorn



<p><b>Renouée à épis nombreux</b></p>  <p><i>Polygonum polystachium</i></p>	<p><b>Buddleia</b></p>  <p><i>Buddleia davidii</i></p>	<p><b>Renouée du Japon</b></p>  <p><i>Reynoutria japonica</i></p>
<p><b>Rhododendron pontique</b></p>  <p><i>Rhododendron ponticum</i></p>	<p><b>Laurier palme</b></p>  <p><i>Prunus laurocerasus</i></p>	<p><b>Herbe de la pampa</b></p>  <p><i>Cortaderia selkiana</i></p>
<p><b>Balsamine de l'Himalaya</b></p>  <p><i>Impatiens glandulifera</i></p>	<p><b>Séneçon du Cap</b></p>  <p><i>Senecio inaequalis</i></p>	<p><b>Myriophylle du Brésil</b></p>  <p><i>Myriophyllum aquaticum</i></p>
<p><b>Berce du Caucase</b></p>  <p><i>Heracleum montezumianum</i></p>	<p><b>Jussies</b></p>  <p><i>Ludwigia pepeloides / Ludwigia uruguayensis</i></p>	<p><b>Arbre aux faisans</b></p>  <p><i>Lycopersicon formosum</i></p>

▲ Très présente   
 ▲ En progression   
 ▲ Ponctuelle

**Soyez vigilants !**  
Ces plantes exotiques menacent la biodiversité.

# Une affiche

## Quelques plantes invasives du bassin versant de l'Elorn



**FICHES TECHNIQUES 2014**

# Des fiches techniques

<p><b>RENOUÉE À ÉPIS NOMBREUX</b></p> <p><i>Polygonum polystachium</i></p> <p>Très présente</p> <p><b>Gestion recommandée</b></p> <p>Éliminer cette plante installée est extrêmement difficile, voire impossible. Il faut principalement éviter son expansion et sa propagation.</p> <p><b>Éléments de procédure</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Identifier et localiser</b> les sites infestés sur une carte, notamment pour repérer les installations nouvelles.</li> <li>2. <b>Éviter la propagation.</b> Pour cela :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter de mettre la renouée en pleine lumière en supprimant les plantes indigènes qui la maintiennent à l'ombre. Suivant les cas, il est possible de renforcer cette concurrence en plantant des arbustes (ex : rosier, saule...) par-dessus la renouée.</li> <li>• Procéder le dimanche de terre infestée par la renouée à épis nombreux issue de décapage ou de curage de fossé à proximité de tâches de renouée.</li> <li>• Stocker définitivement la terre polluée par la renouée dans un site dédié, à l'écart des autres matériaux, terre végétale propre, sable, graviers...</li> <li>• Conduire les chantiers de gestion en bord de cours d'eau avec précaution, voire ne pas intervenir en présence de renouée à épis nombreux. Ces travaux sont délicats à mettre en œuvre car ils entraînent presque inévitablement la dispersion de fragments qui bouleront.</li> <li>• Adapter les chantiers de curage de fossé en traitant à part les points contaminés puis stockage du produit à part.</li> <li>• Procéder à la fauche et le broyage des tâches de renouée à épis. Si une intervention de sécurisation est nécessaire, notamment en bord de route, intervenir avec des outils propres (collecteur ou entreprise sous-traitance) et nettoyer les outils après l'intervention. Le risque de projection ou de transport de fragments par les outils de coupe favorisent grandement la dispersion.</li> <li>• Le produit de la fauche sera amené puis stocké dans un silo adapté pour incinération ultérieure. Ne pas le destiner au compostage.</li> </ul> </li> <li>3. <b>Intervention sur un début d'installation</b> - il est très important d'intervenir au stade jeune. L'efficacité est possible si : ancrage soigné, mise en sac possible, incinération ou stockage en silo adapté pour incinération ultérieure.                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• Important : surveiller afin de combler les repousses.</li> </ul> </li> <li>4. <b>Intervention sur un peuplement dense</b> - la fauche et le broyage ponctuels sont inefficaces. L'intervention nécessite des travaux lourds impliquant le décapage du sol, l'apport de terre, la pose d'une bâche épaisse et solide avec plantation ou non, sous la surveillance du site durant plusieurs années. À ce jour, aucun résultat n'est concluant.</li> </ol> <p>Si une intervention de sécurisation est nécessaire en bord de route, se limiter à la frange en bordure et nettoyer les outils systématiquement après cette intervention.</p>	<p><b>RENOUÉE DU JAPON</b></p> <p><i>Reynoutria japonica</i></p> <p>Origine : Asie du Nord et du Nord-Est</p> <p>Très présente</p> <p>Fiche 2</p> <p><b>Description</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Herbe vivace de la famille des Polygonacées vigoureuse à enracinement profond et à racines traçantes.</li> <li>• Feuilles en cœur à base droite ; tiges dressées, creuses, tachées de rouge.</li> <li>• Fleurs blanches en grappes échelonnées sur la tige - floraison en automne.</li> <li>• Forme des massifs denses pouvant atteindre 3 mètres de hauteur.</li> <li>• Tiges et feuilles barrent en hiver. Les tiges restent en place. La plante redémarre depuis ses rhizomes au printemps. Le gel l'impacte très peu.</li> </ul> <p><b>Écologie/mode de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La renouée du Japon a un développement très rapide pouvant atteindre 4 à 5 centimètres par jour.</li> <li>• Elle se développe principalement en pleine lumière, sur des sols frais et riches en éléments nutritifs (ex : fonds de vallée, berges de ruisseau).</li> <li>• Elle s'adapte aussi aux terrains remaniés (ex : remblais, fossés, bords des routes, bords de fossés).</li> </ul> <p><b>Reproduction/dissémination</b></p> <p>Bien que susceptible de produire des graines, la renouée du Japon se reproduit essentiellement par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures des tiges. Elle a de très fortes capacités de bourgeonnement : moins de dix grammes de rhizome permet le départ d'un nouveau plant.</p>
--	--

## PETIT GUIDE DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES DU BASSIN VERSANT DE L'ELORN



2014

**RENOUÉE À ÉPIS NOMBREUX**

*Polygonum polystachium*

Très présente

**Description**

- Plante vivace, dressée, à tiges creuses, rougeâtres puis brunes.
- Système racinaire souterrain très développé.
- Feuilles longues, étroites, allongées en cœur, à bord ondulé, en forme de cœur à la base.
- Fleurs blanches en grappes amples à l'extrémité des tiges.
- Floraison : fin été - automne.
- Hauteur : 1 à 2 mètres.
- Reproduction par bourgeonnement.

**Gestion**

- Arrachage soigneux des jeunes plants, mise en sac possible, stockage pour incinération ultérieure.
- Peuplement dense et étendu : implique une intervention lourde. Évaluation en cours.
- Ne pas faucher, broyer. L'impact est faible à nul et le risque de dispersion de la graine est grand.
- Si une intervention est nécessaire, traiter la tige spécifiquement.
- Ne pas récupérer de terre infestée par la renouée à épis. Stocker à part.
- Ne pas destiner au compostage.

Important : Combler les repousses.

**RENOUÉE DU JAPON**

*Reynoutria japonica*

Très présente

**Description**

- Herbe vivace vigoureuse à enracinement profond et à racines traçantes.
- Tiges dressées, creuses, tachées de rouge.
- Feuilles en cœur à base droite.
- Petites fleurs blanches en grappes.
- Floraison : automne.
- Hauteur : 3 mètres.
- Reproduction par bourgeonnement.

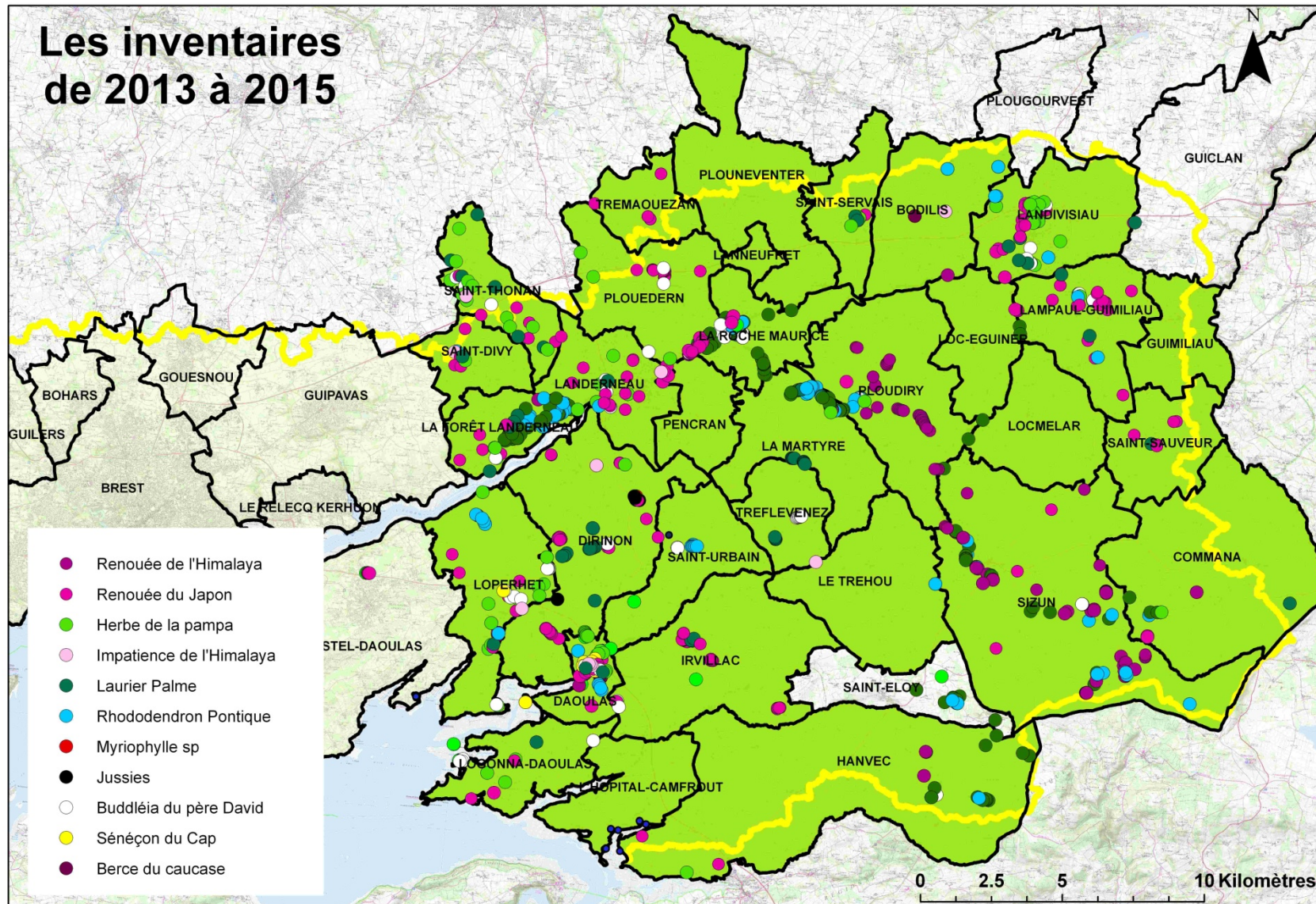
**Gestion**

- Arrachage soigneux des jeunes plants, mise en sac possible, stockage pour incinération ultérieure.
- Peuplement dense et étendu : implique une intervention lourde. Évaluation en cours.
- Ne pas faucher, broyer. L'impact est faible à nul et le risque de dispersion de la graine est grand.
- Si une intervention est nécessaire, traiter la tige spécifiquement.
- Ne pas récupérer de terre infestée par la renouée du Japon. Stocker à part.
- Ne pas destiner au compostage.

Important : Combler les repousses.

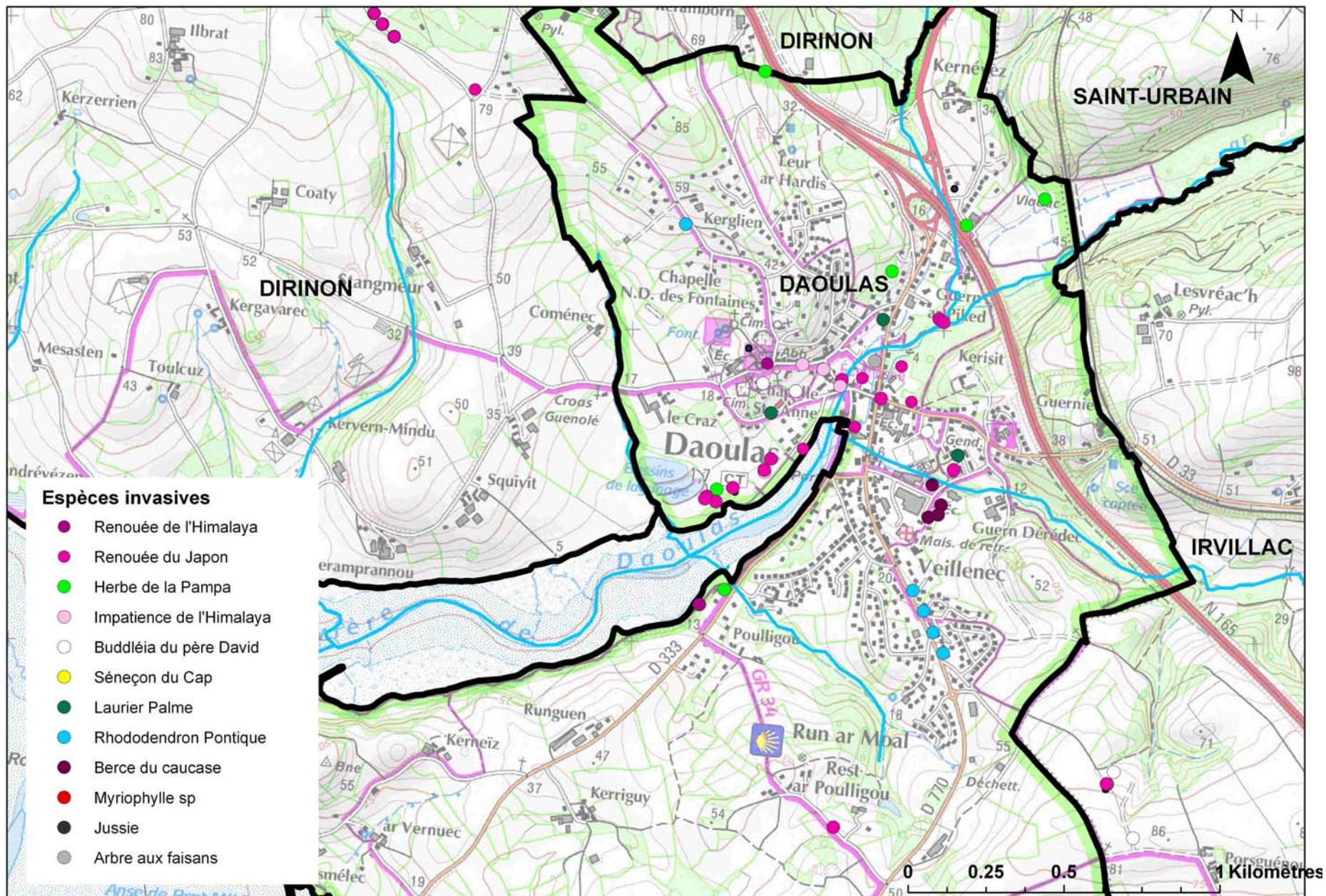
# Un livret de terrain

# Les inventaires réalisés par les services techniques de 2013 à 2015



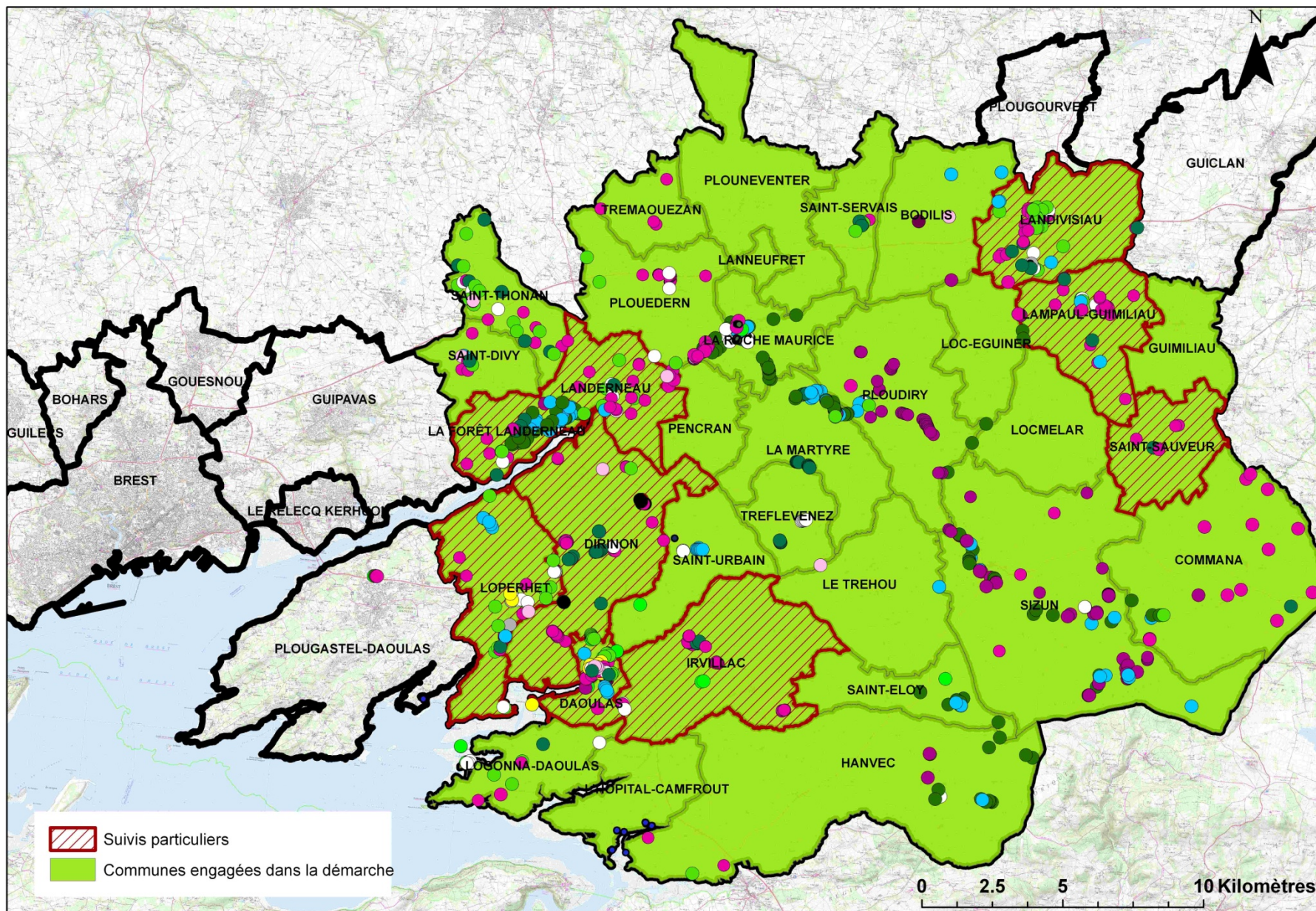
26 novembre et 4 décembre 2015

# Cartographie – Espèces invasives - Daoulas



26 novembre et 4 décembre 2015

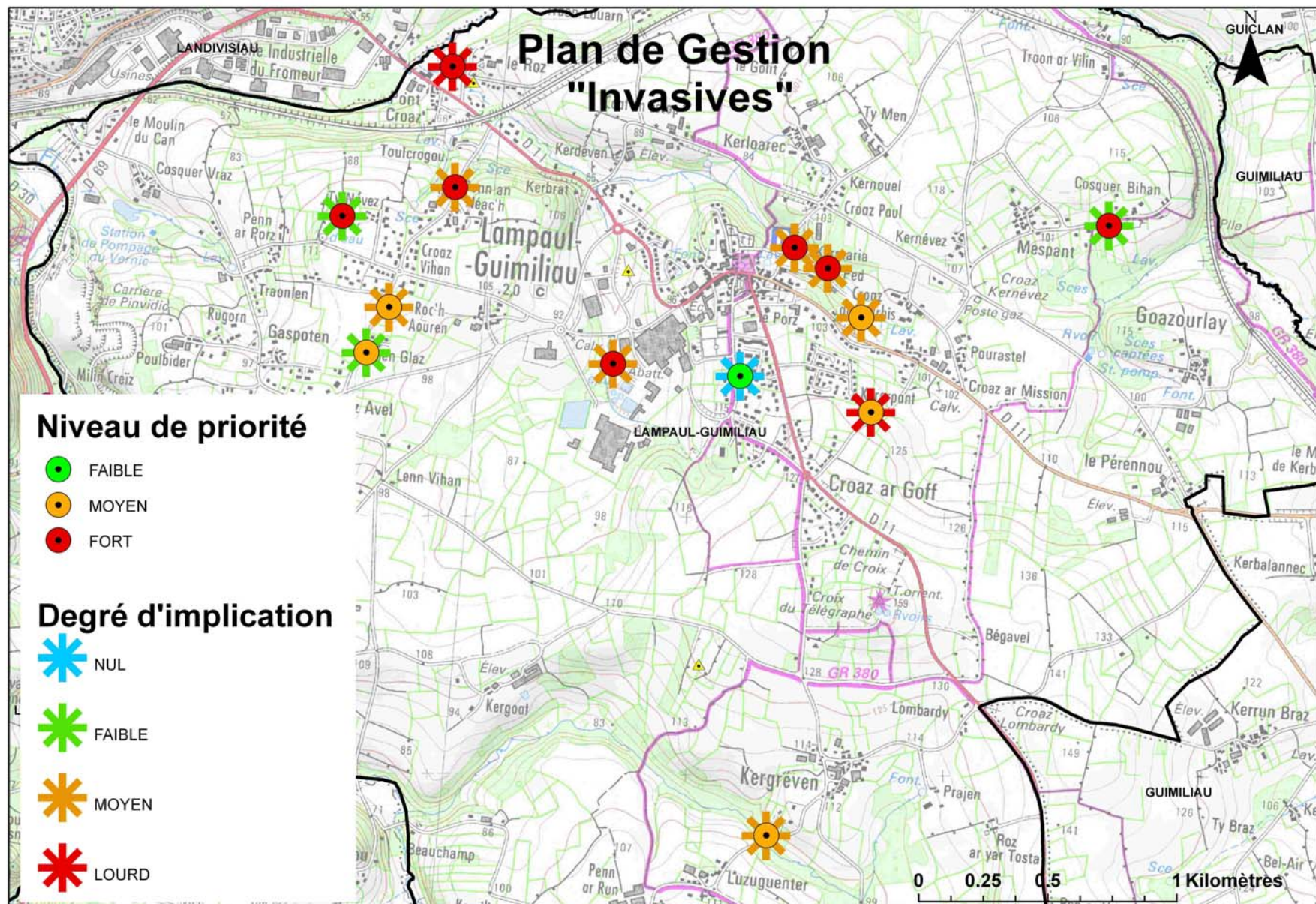
# Des communes expérimentales - 2015



26 novembre et 4 décembre 2015



# Exemple d'un plan de gestion - Lampaul-Guimiliau



26 novembre et 4 décembre 2015

# Projet de cahier des charges à soumettre aux communes

Projet de cahier des charges – Version novembre 2015

## Prise en compte des espèces végétales invasives sur le territoire communal

Ce projet de note concerne essentiellement le cas des renouées (renouée du Japon, *Reynoutria japonica* et renouée de l'Himalaya, *Polygonum polystachium*).

### Objectifs

Ce cahier des charges développe plusieurs préconisations qui pourraient être formulées par des communes à destination de leurs prestataires dans le cadre de consultations, appels d'offre et marchés publics.

Il s'agit d'intégrer les prestataires à la gestion des espèces végétales invasives sur le territoire et d'examiner comment intégrer ces éléments au CCTG (Cahier des Clauses Techniques Générales) et au CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières)

### 1-Travaux paysagers et fleurissement

Informez les prestataires (maîtres d'oeuvre) de la volonté de la collectivité (maître d'ouvrage) de ne pas inclure des espèces reconnues invasives (invasives avérées, invasives potentielles) en Bretagne dans leurs propositions.

Il s'agit de :

- ✓ 1.1 Proscrire les taxons (famille, genre, espèce) figurant sur la liste des espèces invasives en Bretagne (Voir liste du Conservatoire National Botanique de Brest).
- ✓ 1.2 Soumettre un plan de fleurissement/une liste évitant ces espèces.

Ces travaux seront aussi concernés par le point « mouvement de terre » et le point « gestion d'espaces verts ».